

Conditions Générales de Vente

1-CONDITIONS DE RESERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte de 25% du contrat de réservation dûment complété et signé, ou après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Aucune option ou réservation ne peut être prise en compte sans versement de l'acompte dans un délai maximum de 8 jours suivant la réception du contrat, la réservation en ligne ou par téléphone. Vous recevrez dans les plus brefs délais une confirmation de réservation mentionnant vos dates de séjour.
- La réservation d'un emplacement de camping-car ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous en pouvez en aucun cas sous louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping. En cas de déclaration inexacte, le contrat peut être résilier de plein droit et les sommes versées resteront acquises par le camping

> Emplacements de camping-car

Le forfait journalier comprend pour 2 personnes : l'emplacement pour le camping-car, l'accès aux sanitaires, l'électricité ainsi que les vidanges. Seront notamment facturés en supplément : la taxe de séjour, les personnes supplémentaires, le ou les animaux.

Le camping ne dispose pas d'emplacements pour les caravanes ni pour les tentes.

Ainsi, il est strictement interdit aux camping-caristes et locatif en mobil home de monter une tente à côté du véhicule et/ou sur la parcelle.

> Location

Période d'ouverture du 1^{er} avril au 30 septembre.. Les hébergements locatifs sont équipés de la vaisselle, de la literie (couettes et tapis de douche fournis. Il conviendra de prévoir le linge de lit, de toilette ainsi que les oreillers.

Vous disposez également des infrastructures d'accueil. Le forfait de base est de 4 à 6 personnes suivant le type de locatifs et ne comprend qu'une seule voiture. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles se présentant avec un nombre de personne supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou avec des personnes ou un animal non déclarés. Aucune installation complémentaire n'est autorisée sur les emplacements/mobil-homes. Il est Strictement interdit de brancher tout outillage et appareils électroménagers de type : grille-pain, congélateur, four, fer à repasser.. dans l'hébergement. Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Les véhicules supplémentaires devront stationner sur les parkings extérieurs.

2-TARIFS ET TAXES DE SÉJOUR

- Les tarifs sont indiqués en euros (€), TVA comprise au taux en vigueur. Tout changement ou modification de ce taux ainsi que toute évolution des taxes applicables le cas échéant à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix des produits ou séjours facturés.

- Le montant de la taxe de séjour est appliqué par nuit et par personne à partir de 18 ans. La taxe de séjour n'est pas incluse dans le tarif. La taxe de séjour est perçue par le camping auprès des clients, puis reversée par le camping aux autorités communales. Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité indiquée de la location.

3-RÈGLEMENT DU SÉJOUR

> Modes de paiements acceptés

Au titre de l'acompte, vous pouvez régler votre réservation par les modes de paiements suivants : chèque, chèques vacances, virement bancaire, carte bancaire.

Au titre du solde, vous pouvez régler votre séjour par les modes de paiements suivants : chèque, chèques vacances, espèces, carte bancaire

> Modalités de règlement en camping-car/cabane de randonneur

- Le règlement d'une nuitée complète est demandée à titre d'acompte déductible du montant du séjour. Le solde du séjour est à régler à votre arrivée.

> Modalités de règlement en location :

- Un acompte de 25 % du prix du montant de la location doit être réglé dès la réservation au camping
- Le solde du séjour doit être réglé 30 jours avant le début de séjour sans appel de notre part. En l'absence de paiement dans ce délai, votre réservation sera automatiquement annulée.

4-MODIFICATION ET ANNULATION

Les modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité dans le camping et accord de la direction. Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

- En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.
- En cas de non-présentation sur le camping dans un délai de 24 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement ou de votre emplacement. Les sommes versées ne sont pas remboursables.
- En cas d'annulation du fait du locataire, l'annulation doit être effectuée par courrier ou mail auprès du camping et il vous sera retenu :

> En Camping-Car

- Entre le 3e et le 1er jour : la totalité de l'acompte/solde sera retenue par le camping.

> En Location

- Annulation plus de 30 jours avant l'arrivée : l'acompte est remboursé intégralement
- Annulation entre 30 et 14 jours avant l'arrivée : l'acompte est conservé
- Annulation moins de 14 jours avant l'arrivée : la totalité du montant du séjour est due.

Toute annulation doit être communiquée par écrit (courrier ou email). Les raisons dites « de confort » (conditions météorologiques, changement de programme, etc.) ne sont pas recevables pour un remboursement. Un justificatif sera demandé en cas d'annulation pour motif sérieux (maladie, accident...).

5-ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation peut être souscrite auprès de votre assureur.

6-POUR VOTRE SÉJOUR

Arrivée

> En camping-car : L'emplacement sera disponible à partir de 12h00.

> En location : Les locatifs pourront être occupés à partir de 14h00

Départ

> En camping-car : L'emplacement devra être libéré pour 12 heures le jour du départ.

> En location : L'hébergement doit être libéré avant 10h selon des créneaux horaires pris le jour de votre arrivée

Inventaire

Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels, ustensiles de cuisine est indiqué dans un carnet bleu à l'intérieur du mobil home. Le locataire est tenu de le prendre en compte le jour de son arrivée et de signaler toutes anomalies.

Caution

Un dépôt de garantie de 200 € (+70 € ou 80 € de ménage) sera demandé le jour de l'arrivée (somme non encaissée). Cette somme sera intégralement restituée au locataire le jour de son départ, si les lieux et les matériels sont restitués en conformité avec l'inventaire. Toute casse, détérioration ou perte sera facturée et retenue sur le montant de la caution. 70 € ou 80€ selon le mobil home seront retenus sur le chèque de caution pour le nettoyage si l'état de propreté est jugé irrecevable. Les inventaires de départ ont lieu entre 8 h 00 et 10 h 00 selon un créneau à prendre à l'accueil. En cas de départ anticipé en dehors des horaires du bureau, la caution sera détruite, après inspection des lieux, dans un délai maximum d'une semaine.

Services supplémentaires - Option ménage fin de séjour

Le camping propose un service de ménage de fin de séjour (70€ ou 80€ selon hébergement) celui-ci n'inclus pas: le nettoyage de la vaisselle, de l'espace cuisine, ainsi que le vidage des poubelles.

Animaux

Les chiens ont l'obligation d'être déclarés et ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés seuls dans les mobil homes/camping-car, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Il doivent être sortis en dehors du camping pour faire leurs besoins.

Seul un chien de -15kg est accepté dans le mobil home avec un forfait de 4€ par jour. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés sur le camping. Le carnet de vaccination à jour est obligatoire. Les chats, les lapins et tout type de rongeurs sont strictement interdits dans les mobil homes.

Assurance

Il convient au client de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, incendie, intempérie, dégradation de biens ou de véhicules... Ainsi qu'en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du client ou d'un autre client.

Mineurs

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux. Aucune location ne sera effectuée à un mineur.

Aire de Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. L'aire de jeux ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toutes responsabilités concernant d'éventuels incidents pouvant survenir sur les aires de jeux si les enfants sont sur lesdites aires de jeux sans surveillance parentale. Les aires de jeux font l'objet des vérifications obligatoires par la direction, le cahier est contrôlable à l'accueil du camping sur demande. Il est interdit de fumer dans les aires de jeux et de jeter les mégots au sol.

Divers

Tous les hébergements sont strictement non-fumeur. L'utilisation des barbecues (fournis à l'accueil) est interdite sur les terrasses en bois et il conviendra de veiller aux mesures de sécurité qu'impose son utilisation.

7-LITIGE

En cas de litige non résolu à l'amiable, le Client peut saisir gratuitement :

- Le Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

À défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal compétent du siège social du Camping Cotentin.

8- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

9- RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Client s'engage à respecter le règlement intérieur du camping disponible à l'accueil et sur simple demande.